

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 AVRIL 2021 à 18H00

L'An Deux Mil Vingt et un, le trois avril à 17 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Isabelle DEPEIGE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Isabelle DEPEIGE ; M Daniel DEJARIGE ; Mme Sylvie ROLLIN ; M Nicolas LEROUX ; M Jean-François PALLEAUX ; M Vincent FOURIGNON ; Mme Anny LAFAURE ; M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ ; Mme Céline FOUCHET ; Mme Adeline LEROUX.

ETAIT EXCUSEE : Mme Clémence MARTIN.

POUVOIR : Mme Clémence MARTIN donne pouvoir à Mme Anny LAFAURE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Jean-François PALLEAUX

Date de la convocation : 28 mars 2021

3 intervenants extérieurs étaient invités comme suit :

- Mme LAPLAGNE : projet de fleurissement de la commune à titre de bénévolat
- Mme TINGAUD : artiste usager de la Métive pour la présentation de son projet artistique
- Mmes VINCENOT : utilisation du local à l'entrée du bourg : ancien Relais Info Service (RIS) et installation d'un food truck

1) Mme LAPLAGNE a détaillé son travail réalisé et a évoqué les futures plantations, elle conseille des plantes moins gourmandes en eau. Toutes ces actions seront validées par Mme le Maire.

2) Mme TINGAUD n'est pas venue, elle s'est excusée à cause d'un accident de dernière minute. Elle reviendra exposer son projet lors d'une autre séance.

3) Mmes VINCENOT : Anaïs et sa sœur Charline.

Anaïs, comme chaque année, souhaite utiliser le local RIS à l'entrée du bourg. Elle réalise des objets du quotidien en toutes sortes de matériaux : cuir, osier, bois, macramé, bijoux... souvent de récupération. Depuis l'an dernier, elle vend des boissons et glaces, elle souhaite renouveler cette action. Elle dispose d'une licence « nomade » qui lui permet de vendre, jus de fruit, bières et vins.

Charline, pour la première fois, souhaite s'installer à côté de sa sœur, avec son food truck. Elle viendra 5 jours par semaine de 12h à 19h. Elle réfléchit sur les jours où elle viendra, et nous en informera. Elle proposera, fondu/frites et des gaufres salées et sucrées.

Concernant le droit de place, Charline accepte de payer 5€ par jour. Quant à Anaïs, suite elle fait valoir sa position d'aide pour l'office de tourisme ; en effet, l'office de tourisme lui mets à disposition la documentation nécessaire pour la distribuer aux touristes.

1/ - Validation du PV du dernier CM (10/02/21) :

Il est validé à l'unanimité.

2/ Approbation des comptes de gestion du budget général et du budget annexe

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Le conseil municipal, pour chaque budget :

- après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2020 du trésorier de Guéret, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- après s'être assuré que le Trésorier de Guéret a repris dans ses écritures :
 - ✓ Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - ✓ Celui de tous les titres de recettes émis
 - ✓ Celui de tous les mandats de paiement ordonnancés
 - ✓ et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020 pour l'ensemble des budgets et déclare que le compte de gestion de chaque budget dressé, pour l'exercice 2020 par le trésorier de Guéret, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est rappelé qu'une délibération sera prise pour chaque budget.

3/ Approbation du compte administratif 2020 du budget général et affectation du résultat

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle. Mme Lafaure est désignée pour présenter le compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération précédente approuvant le compte de gestion 2020 du budget général dressé par M. le Trésorier.

Mme Anny LAFASURE rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur rendant compte des opérations budgétaires exécutées au cours de l'exercice clôturé.

Considérant les éléments suivants :

RECETTES de fonctionnement 2020	181 244,03
DEPENSES de fonctionnement 2020	135 692,08
RECETTES d'investissement 2020	12 270,05
DEPENSES d'investissement 2020	6 535,13

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : + 30 269,86 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) : - 11 655,83 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre :

Solde d'exécution de l'exercice (recette budgétaire – dépense budgétaire 2020) : + 5 734,92 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) : - 11 655,83 €
Solde d'exécution cumulé de la commune = - 5 920,91 €

Reste à réaliser 2020 0 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 : - 5 920,91 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires – dépenses budgétaires) : + 45 551,95 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : + 30 269,86 €
Résultat de fonctionnement de la commune = + 75 821,81 €

Total à affecter : + 75 821,81 €
: - 5 920,91 €
= + 69 900,90 €

Décide d'affecter le résultat cumulé comme suit :

Besoin de financement d'investissement (débit au compte 001) - 5 920,91 €
Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) + 5 920,91 €
Report en fonctionnement au budget 2021 (crédit au compte 002) + 69 900,90 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif pour l'exercice 2020, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4/ Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement et affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération précédente approuvant le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement dressé par M. le Trésorier.

Mme Anny LAFAURE rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur rendant compte des opérations budgétaires exécutées au cours de l'exercice clôturé.

Considérant les éléments suivants :

RECETTES de fonctionnement 2020	11 928,99
DEPENSES de fonctionnement 2020	12 805,27

RECETTES d'investissement 2020	10 091,35
DEPENSES d'investissement 2020	9 416,45

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : - 34 978,33 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) : +24 961,55 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre :

Solde d'exécution de l'exercice (recette budgétaire – dépense budgétaire 2020) : + 674,90 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) : + 24 961,55 €

Solde d'exécution cumulé de la commune = 25 636,45 €

Reste à réaliser 2020 0 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 : 0 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires – dépenses budgétaires) : - 876,28 €
 Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : - 34 978,33 €

Résultat de fonctionnement de la commune = - 35 854,61 €

Décide d'affecter le résultat cumulé comme suit :

Débit du compte 002 sur le budget 2021 en section de fonctionnement : 35 854,61 €
 Crédit du compte 001 sur le budget 2021 en section d'investissement : 25 636,45 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif pour l'exercice 2020, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame le Maire revient dans la salle.

5/ - Proposition de baisser l'indemnité du maire

Madame le Maire souhaite baisser son indemnité d'environ 100 € par mois.

Mme le Maire ne prend pas part au vote. Cette proposition est rejetée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6/ - Taux des taxes locales

Madame Isabelle DEPEIGE informe qu'en application de l'article de loi 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi des finances pour 2021).

Pour la commune du Moutier d'Ahun ce nouveau fonctionnement fait passer le taux de TFPB de 18.19% à 41.12%, le taux de la taxe foncière non bâti reste inchangé.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et donc d'appliquer ceux-ci :

Taxe foncière « bâti » : 41.12 %

Taxe foncière « non bâti » : 64.88 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

7/ - Vote du budget primitif 2021

Mme le Maire présente le projet de budget primitif 2021. Ce budget se vote en équilibre comme suit :

RECETTES de fonctionnement 2021	262 426,90
DEPENSES de fonctionnement 2021	262 426,90
RECETTES d'investissement 2021	38 608,91
DEPENSES d'investissement 2021	38 608,91

Le versement d'une subvention au budget annexe d'assainissement est proposé.

En effet, Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite de la décision du conseil de voter en 2020 un budget annexe d'assainissement comportant en section d'exploitation des inscriptions de recettes désormais sincères, elle avait saisi le 06/07/2020 la Préfète de la Creuse de l'impossibilité dans laquelle se trouvait alors la commune d'équilibrer cette section budgétaire conformément aux dispositions de l'article L.2224-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), en raison de l'importance du déficit reporté.

Par lettre du 21/08/2020 la Préfète avait enjoint au maire de rétablir l'équilibre budgétaire de cette section, soit par une augmentation des redevances, soit par le vote d'une subvention d'équilibre, soit en recourant concomitamment à ces deux possibilités, sous peine de la mise en œuvre des dispositions de l'article L.1612-5 du CGCT.

En conséquence, dans un premier temps, le Conseil municipal du 28/09/2020 avait décidé d'augmenter de 30% la redevance d'assainissement.

Afin de se conformer à l'exigence légale précitée, Madame le maire explique qu'en raison du nombre réduit des bénéficiaires du service, il convient désormais de recourir, en complément de l'augmentation de la redevance, au versement d'une subvention d'équilibre afin de rétablir la situation budgétaire de cette section.

A cette fin Madame le maire propose au Conseil municipal de voter une subvention d'équilibre de 35 854,61€ à la section d'exploitation du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2021.

Budget 2021 voté à la majorité des membres présents ou représentés.

Il est précisé qu'il sera également procédé au remboursement de la ligne de trésorerie ouverte par l'ancien maire en date du 13/05/2020 à hauteur de 15 000 €.

8/ - Vote du budget annexe assainissement 2021

Mme le Maire présente le projet de budget annexe assainissement 2021. Ce budget se vote en équilibre comme suit :

RECETTES de fonctionnement 2021	51 105,68
DEPENSES de fonctionnement 2021	51 105,68
RECETTES d'investissement 2021	86 833,48
DEPENSES d'investissement 2021	86 833,48

Ce budget annexe d'assainissement est ainsi voté en équilibre grâce au vote de la subvention d'équilibre du budget primitif à hauteur de 35 854,61 €.

Budget assainissement 2021 voté à la majorité des membres présents ou représentés.

Rencontre avec l'office de tourisme pour envisager la présence d'un personnel de l'office de tourisme un jour par semaine pour la tenue de l'église.

Fin de la séance : 22h00